

Cette activité est accréditée pour 154 crédits par le bureau Développement professionnel continu (DPC). Le bureau DPC de la Faculté de médecine de l'Université McGill est autorisé par le Comité d'agrément pour l'éducation médicale continue (CAÉMC) afin d'accorder les crédits développement professionnel continu (DPC).

Ce programme est conforme aux normes d'accréditation du Collège des médecins de famille du Canada, pour des crédits MAINPRO-M1. Les membres de l'Académie américaine de médecins de famille sont admissibles à ce cours et peuvent en recevoir les crédits, grâce à l'entente réciproque avec le Collège des médecins de famille du Canada.

Cette activité est une activité de formation collective agréée, aux termes de la section 1 du programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

En vertu d'une entente conclue entre le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et l'American Medical Association, les médecins peuvent convertir les crédits obtenus au titre du programme de MDC du Collège royal en crédits de catégorie 1 de l'AMA PRAMC. Vous trouverez l'information sur le processus de conversion des crédits du programme de MDC du Collège royal en crédits de l'AMA à l'adresse www.ama-assn.org/go/internationalcme.

Chaque médecin doit demander des crédits seulement pour le nombre d'heures où il/elle a participé à l'activité de formation.